



Que risque mon fils pour avoir pris mon scooter sans bsr

Par **francisco071**, le **29/07/2016** à **12:27**

voila mon fils à pris mon scooter moi j'ai mon permis de conduire depuis 1989 pas besoin du bsr mais mon fils ne l'a pas .le jours ou il a pris mon scooter en voulant éviter une voiture ,il a renverser une personne qui par sécuriter a été passer des radio mon scooter est assurer bien sur .ma question est mon assurance va t'elle prendre les soin en compte ou pas et mon fils que risque t'il . (bonjour et merci) et désolé

Par **amajuris**, le **29/07/2016** à **13:08**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **chaber**, le **30/07/2016** à **16:00**

bonjour

[citation].ma question est mon assurance va t'elle prendre les soin en compte ou pas et mon fils que risque t'il .[/citation]Votre fils circulant avec un véhicule sans le BSR, votre assureur risque fort de vous opposer une non garantie pour circulation sans le titre requis.

Votre fils avait-il l'habitude de conduire ce véhicule?

Par **Visiteur**, le **30/07/2016** à **16:27**

Bonjour,
Aïe! Il ne risquait qu'un contrôle de police sauf accident.
Y a-t-il eu constat par les forces de l'ordre ?

Par **francisco071**, le **01/08/2016** à **07:09**

bonjour non mon mon fils n'avait pas l'habitude de conduire mon scooter . la déclaration d'accident sait faite au service accident au poste de polices merci pour vos réponses bonne journée.